

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL du 22/10/2024

L'ordre du jour de ce CSAL a principalement porté sur une information sur l'avenir de la Trésorerie Amende d'Orléans et des SIP de notre département.

Rattachement de la Trésorerie Amendes d'Orléans au Centre de Contact Amendes d'Epinal

Depuis le 1^{er} octobre 2024, la Trésorerie Amendes d'Orléans est rattachée au CCA d'Epinal. Ce service couvre aujourd'hui 36 départements.

Ce rattachement au CCA apporte les modifications suivantes dans les attributions de la trésorerie Amendes d'Orléans :

- La fin de l'accueil téléphonique à la TA d'Orléans ;
- Transfert au CCA d'Epinal de la quasi-totalité des amendes (sauf les « jours amendes ») qui a un large périmètre d'intervention (paiement, mise à jour, renseignements simples...);
- Recentrage des missions de la TA d'Orléans sur les poursuites.

M. SALÜN a précisé qu'à compter du 05/11/2024, **l'accueil des usagers de la DGFIP sur la cité Coligny** serait transféré au **bâtiment E**. D'ores et déjà 2 créneaux APRDV sont réservés à la TA d'Orléans.

Déploiement du SIP de demain dans le Loiret

Le SIP de demain est une nouvelle organisation proposée suite à la mise à la mise en place du prélèvement à la Source (PAS) et de la suppression de la THP.

Les missions dévolues aux SIP seront de trois ordres :

- Accueil : le SIP est le pont d'entrée de 80 % des usagers de la DGFIP ;
- La mise à jour et la gestion des bases qui constituent le cœur de métier du SIP ;
- Le volet contrôle centré sur le contrôle de régularisation ou contrôles RICI (Montargis).

Il est rappelé que le contrôle d'initiative relève uniquement des attributions du PCRP.

L'organisation du « SIP de demain » ne sera ni prédéfinie ni imposée. Il est préconisé cependant une plus grande polycompétence et polyvalence des agents au travers d'un secteur d'assiette unique. A terme, la fusion assiette-recouvrement peut être envisagée.

Des outils informatiques seront livrés pour faciliter la mise en place du « SIP de demain » : le « SIP en ligne », un outil de suivi des tâches, une documentation plus accessible, un outil de « relation -usager » afin de tracer tous les échanges d'un usager avec notre administration, un tableau de bord (pour le pilotage) et un planning d'équipe.

La directrice a rappelé que tous les agents des SIP du Loiret avaient participé à des réunions d'information sur le sujet. Le déploiement du « SIP de demain » sera effectif avant la fin de l'année 2024 sur Montargis, fin mars 2025 sur le SIP Coligny et au 2nd semestre 2025 pour les autres SIP.

La CFTC DGFIP Loiret sera attentive à la parfaite information des agents sur les conséquences de l'évolution des missions et des structures ainsi qu'à leurs impacts sur les conditions de vie au travail des agents.

L'équipe CFTC DGFIP LOIRET - AGIR POUR NE PAS SUBIR

Vos représentants du CSAL et du CDAS restent à votre écoute et disponibles pour répondre à vos interrogations.

COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE du 07/10/2024

Le CDAS a fait un point sur les Crédits d'actions locales alloués pour le département. Le plus gros du budget du CAL est l'arbre de Noël et la sortie de fin d'année à Paris.

La totalité du crédit alloué en 2024 sera entièrement consommé.

Le déménagement des bureaux de l'action sociale se fera le 30/10. Ils rejoindront le médecin de prévention, l'infirmière et l'assistante sociale au bâtiment F1 de la Cité Coligny.

Concernant, l'arbre de Noël qui aura lieu le mercredi 04/12 au cirque Grüss, un point a été fait sur l'organisation de la journée et le goûter sera offert à l'entracte du spectacle.

Une boisson chaude (thé ou café) sera proposé aux adultes présents pendant le goûter des enfants.

La carte cadeau passerait cette année à 25€ pour les 0 à 14 ans.

Pour la sortie de fin d'année à Paris a été retenue, une visite spectacle sur les quartiers couverts de Paris avec un contexte historique animé par des comédiens de rue.

La CFTC a rappelé que l'action sociale départementale devait absolument prendre en compte l'intégralité du département pour le transport de chaque sortie organisée.

La problématique du transport n'est pas neutre pour les agents extérieurs à Orléans. Au vu, de la situation la CFTC a demandé la possibilité que soit remboursée les frais kilométriques des agents qui souhaiteraient partir en co-voiturage ainsi que les frais de parking ou/et de transport en commun (train, bus, métro).

Monsieur Vours, responsable restauration, a précisé que les achats groupés auprès de la SNCF induisaient automatiquement un délai préparatoire conséquent. Quant à une mise en place de remboursement individuel, les actions locales n'ont pas ce rôle comme pourrait l'avoir le Secrétariat Général (exemple : remboursements forfaitaires prévus sur certains trajets pour les colos)

Dans ce contexte, un départ est prévu sur Gien et Montargis a été confirmé.

La CFTC, lors du groupe de travail, a évoqué plusieurs interrogations concernant la restauration dans le Loiret et a demandé l'intervention de M. Vours pour ce Comité départemental de l'action sociale.

Lors de nos visites de services, les agents sur le site de la Source qui mangent au BRGM, nous ont informés d'une augmentation du tarif.

M. Vours a demandé une reprise du tarif à la normale pour septembre au BRGM et nous a informé qu'il a été prévenu tardivement de ce sujet par les acteurs principaux.

La CFTC a mis en avant que le montant de septembre était identique à celui d'août. M. Vours a pris en compte le défaut de communication de la part du BRGM et reviendra vers eux.

La CFTC a demandé s'il y aurait une rétro activité sur septembre et août, M. Vours a répondu par la négative.

La CFTC a demandé à ce qu'un mail d'information soit envoyé aux agents fréquentant le BRGM. Le CDAS a validé la demande.

L'équipe CFTC DGFIP LOIRET - AGIR POUR NE PAS SUBIR

Vos représentants du CSAL et du CDAS restent à votre écoute et disponibles pour répondre à vos interrogations.

COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE du 07/10/2024

Concernant l'attribution des tickets restaurants relative à la fermeture du CROUS de mi-juillet à mi-août, la demande a été effectuée et sera créditée prochainement.

La CFTC avertie dès août avait pris contact avec la direction qui lui avait confirmé la prise en compte de l'attribution des tickets restaurants et de la prise en charge de la demande qui lui est effective.

La question de la pertinence d'attribution de ces titres restaurants a été soulevée, par plusieurs participants, suite à la non fréquentation du CROUS par les agents.

La CFTC a rappelé le contexte pouvant justifier cette insatisfaction :

- les agents ont dû faire face à plusieurs inconvénients sur ce site de restauration, comme les travaux impactant la fréquentation de ce dernier
- pour l'instant, la mise en place d'une file d'attente dite rapide sur le restaurant du lac demandé par les agents mi 2024, ne serait effective qu'en 2025.

Pour la CFTC, il est indispensable que les propositions de restauration soient adaptées aux obligations professionnelles des agents. Ce point a notamment été fortement évoqué par la CFTC au Comité nationale de l'action sociale lors du groupe de travail sur la restauration en septembre. (compte-rendu en ligne sur le site CFTC FEDE)

Pour les agents de Pithiviers, la CFTC lors du groupe de travail du CDAS avait fait remonter la demande des agents vus lors de la visite de service de septembre, de la possibilité de re demander un double conventionnement avec le nouveau responsable du restaurant de la gendarmerie.

Monsieur Vours l'a contacté et nous a indiqué que la position du nouveau gérant reste la même que son prédécesseur, cela est dû aux organisations internes.

Aussi, de manière générale, M. Vours a rappelé que l'écart de subventions entre les différents restaurants est dû au prix du repas proposé.

Concernant, les recherches d'un restaurant administratif pour le site de Montargis, ces dernières sont toujours en cours et font état, pour l'instant, de plusieurs obstacles quant à sa future mise en place.

La CFTC a demandé à ce qu'un groupe de travail dédié à la restauration soit réuni au 1^{er} semestre 2025. Le CDAS a validé la proposition.

La CFTC reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

L'équipe CFTC DGFIP LOIRET - AGIR POUR NE PAS SUBIR

Vos représentants du CSAL et du CDAS restent à votre écoute et disponibles pour répondre à vos interrogations.

SERVICE CFTC

Vous composez aujourd'hui les épreuves écrites de pré-admissibilité ou d'admissibilité d'un concours de la DGFIP. La CFTC Finances vous souhaite le meilleur à l'occasion de ces écrits.

Les résultats d'admissibilité seront publiés à la suite de vos écrits.

Profitez du dispositif d'aide pour l'oral d'admission aux concours proposé par la CFTC Finances :

Webinaire de présentation de l'épreuve, webinaire de motivation, accès à un espace documentaire actualisé, visa de votre présentation de carrière, oral blanc avec debriefing dynamique.

Dispositif GRATUIT pour les adhérents CFTC *. Pour en savoir plus, contactez la CFTC dès la publication de votre admissibilité via le flascode ci-dessous :

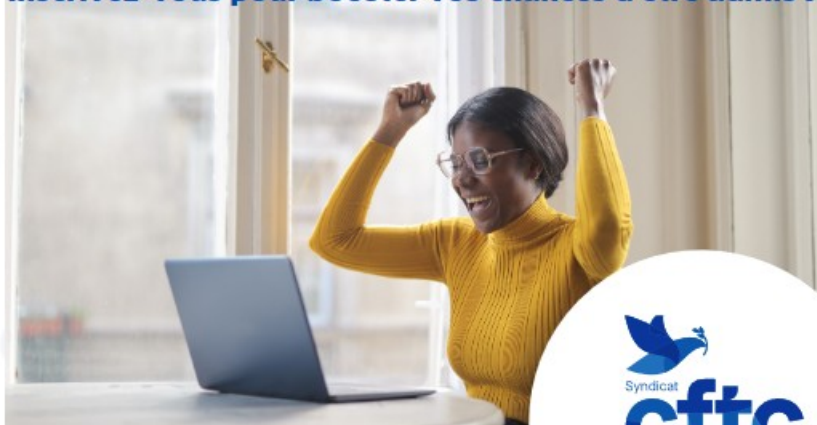


SCANNEZ
MOI



Bonne chance pour les écrits.

**Vous êtes admissible ! Ne perdez pas de temps,
inscrivez-vous pour booster vos chances d'être admis !**



Ne pas jeter sur la voie publique

(*) Tarif de l'adhésion en fonction de la catégorie
du concours passé



Syndicat
cftc
Fédération Finances

L'équipe CFTC DGFIP LOIRET - AGIR POUR NE PAS SUBIR

Vos représentants du CSAL et du CDAS restent à votre écoute et disponibles pour répondre à vos interrogations.